

occasions d'emploi dans les régions rurales, ainsi que les travaux de recherche. Le programme ARDA, dès sa mise en œuvre au 31 mars 1965, était administré en vertu d'un accord fédéral-provincial global; depuis, il est administré en vertu d'un accord sur l'aménagement rural, visant la période 1965-1970. En vertu du premier accord, l'ARDA avait approuvé des projets d'une part fédérale globale estimative de \$34,517,000, dont \$13,484,000 versés au cours de la période. Le gouvernement fédéral assume d'ordinaire la moitié du total des frais. L'accord sur l'aménagement rural prévoit des dépenses de l'ordre de 175 millions pour la période 1965-1970, dont 50 millions sont censés être affectés à des entreprises de grande envergure dans des régions rurales spécialement désignées. Au cours de l'exercice 1965-1966, le gouvernement a affecté \$18,427,000 pour la réalisation de 332 projets.

L'Inventaire des terres du Canada, dont l'exécution est coordonnée par l'Administration de l'ARDA, est rendu possible par les vastes travaux de classement des sols effectués au Canada au cours des cinquante dernières années. Les relevés effectués depuis 1935 sont l'œuvre conjointe de pédologues des gouvernements fédéral et provinciaux et des universités, qui jouissent de l'appui financier des paliers supérieurs de gouvernement. La plupart des terres arables ont été classées et cartographiées d'après les caractéristiques inhérentes des sols. La Direction de la géographie, de l'actuel ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a fait une nouvelle classification des terres d'après leur utilisation présente et divers organismes, tant fédéraux que provinciaux, ont fourni des renseignements au sujet des facteurs d'ordre socio-économique qui interviennent dans l'utilisation des terres. L'Inventaire des terres du Canada comprend un troisième genre de classification des terres, d'après leurs utilisations virtuelles, soit à des fins agricoles, forestières, récréatives ou fauniques, dans les régions colonisées et leurs environs. Les nombreuses données ainsi recueillies seront colligées et enregistrées sur bandes magnétiques, puis analysées à l'ordinateur et publiées soit sur cartes, soit autrement, de façon à en faire un outil de travail pour la mise à exécution des programmes d'utilisation des ressources et d'aménagement rural partout au Canada. Une centaine d'organismes relevant des 11 gouvernements supérieurs participent à l'exécution de l'Inventaire, ainsi que plusieurs universités, organismes indépendants, sociétés et des particuliers. À la fin de 1966, l'étude des virtualités agrologiques et forestières des terres était presque terminée, tandis que celle de leurs possibilités récréatives et fauniques allait bon train.

En outre, d'autres organismes fédéraux s'occupent d'études sur les terres et leurs ressources, seuls ou avec le concours des gouvernements provinciaux. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'occupe entre autres de l'administration des parcs nationaux, des ressources du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que de la gestion des ressources fauniques, et il dirige notamment un vaste programme de recherches sur la faune, ainsi que l'application de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Parmi les programmes dont le ministère a la charge, on compte notamment le programme d'inventaire de la faune, qui comprend des recherches conjointes non officielles telles que l'inventaire des oiseaux aquatiques, auquel collaborent le gouvernement fédéral, l'*United States Fish and Wildlife Service*, Terre-Neuve et les cinq provinces de l'Ouest: le relevé de la densité de population du caribou entrepris par le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Québec et de Terre-Neuve; le programme d'aménagement de terrains de camping et de pique-niques aux abords de la Route transcanadienne, établi en 1958 sans l'adhésion de l'Ontario et du Québec; un vaste programme d'achat de terres servant d'habitat aux oiseaux aquatiques; les accords sur la conservation des animaux à fourrure intervenus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, relatifs à la construction d'ouvrages de régularisation des eaux en vue d'améliorer l'habitat des rats musqués et des oiseaux migrateurs. Le programme de Routes d'accès aux ressources, exécuté en vertu d'accords intervenus de 1958 à 1960 entre le gouvernement fédéral et les provinces, est un vaste programme fédéral-provincial de construction de routes d'accès à de nouvelles entreprises isolées. Le ministère des Forêts et du Développement rural administre les accords